

Que s'est-il passé le 17 septembre à l'Hôtel du département ?

Quelques précisions s'imposent en préalable de ce compte-rendu. Les représentants du collectifs ont en effet été surpris par l'article de l'Indépendant du 22 septembre dans lequel Tamara Rivel, l'élue en charge du dossier, annonce que l'ensemble des arbres du tronçon numéro 2 sont sauvés suite à la réunion du 17 septembre.¹

Nous avons au contraire vécu cette réunion comme un affrontement entre deux « camps » et non comme le temps de concertation et d'échange décrit dans l'article. Ce retour médiatique ne correspond pas non plus au calendrier qui nous a été annoncé. C'est pourquoi nous avons pris hier (dimanche 26 septembre), en réunion des 111, la décision de demander des éclaircissements au Département.

Notre compte-rendu

Présents :

Tamara Rivel, Kattalin Fortuné et Françoise Navarro-Estalle, **élues au Département**. Christine Péany, **maire de Puichéric**. Bastien Pitié, **viticulteur et adjoint au maire de La Redorte**. Un **représentant de la sécurité routière DDTM (?)**. Nicole Romieu, **présidente de l'Association Prévention Routière de l'Aude**. Pierre VILLAC et Philippe GREFFIER, **services du Département**. Aude Kooistra, Romain Torrecilla, Pierre Parent et Philippe Gouze (**Représentants des 111**).

Discussion :

La réunion a débuté par une présentation du projet par les services du département et une présentation de notre proposition par le collectif les 111. Ensuite, la quasi totalité des interventions des autres personnes présentes est allée à l'encontre de notre proposition avec des arguments aussi bien techniques, administratifs que d'ordre émotionnel :

- L'objection majeure est que notre proposition modifieraient les prévisions et calculs relatifs à l'écoulement des eaux de pluie, conduisant à de nouvelles demandes de conformité.
- Il faut refaire la route rapidement. Refaire une enquête publique est inconcevable.
- Le nombre de véhicule impose d'élargir la route en respectant des normes précises.
- Notre projet enlève une solution technique liée à l'utilisation de déblais créés sur une autre section du projet.
- Il est très difficile de faire baisser la vitesse des usagers
- Il faudra aussi limiter la vitesse sur la section 1, entre la section 2 et le village de Puichéric.
- La pose d'un radar ne sera pas accordée par les services de l'état car **il n'y a eu aucun mort sur la section 2 depuis 25 ans**.
- Les élus départementaux ne souhaitent pas prendre le risque de poursuites judiciaires engagées par les familles de victimes et les compagnies d'assurance. Ils soulignent la "grande difficulté relationnelle par rapport aux victimes de la route".
- C'est la commune de Puichéric et non le département qui est responsable de la vitesse à l'intérieur de la commune, de la réalisation d'aménagements pour ralentir les véhicules à l'intérieur du village et des accidents qui pourraient survenir dans le village du fait de l'augmentation de la vitesse.
- Seul retour positif : Le technicien chef de projet approuve notre demande de suivi de l'entretien des plantations pendant les 6 premières années.

À l'issue de la réunion, nous avons manifesté notre déception par rapport à l'annonce d'une volonté « co-construction » telle qu'exprimée dans le courrier du 13 Juillet.

Tamara Rivel a conclu en disant que notre proposition « de toute façon bancaire » serait présentée à Madame la Présidente du Département Hélène Sandragne comme l'unique alternative à l'abattage des platanes. Elle a ajouté que la progression du chancre et le risque d'accidents « risqu[ait] de peser » sur sa décision.

¹ CHABÉ, A. « Aude : une solution pour sauver les platanes de la Minervoise, mais des réserves chez les défenseurs des arbres » L'Indépendant, 22/09/2021.